

Définitions des critères d'acceptabilité des échantillons sur les plateaux techniques

Les échantillons sont considérés comme conformes s'ils remplissent les conditions définies dans le manuel de prélèvement. Trois cas de figures :

➤ **Échantillons recommandés** : quantité et qualité d'échantillon permettant une prise en charge aisée et optimale sur le plateau technique.

➤ **Échantillons acceptables** (nécessitant une prise en charge particulière) : volume faible, prélèvements précieux, non centrifugé, un seul tube pour plusieurs paillasses, etc...

Ces échantillons devront être mis dans un sachet jaune à problème (ou rouge si urgent) dans la boîte de transport correspondante.

Conférer RI-INS.14 : « Prise en charge des échantillons de la réception au colisage sur les sites PP. »

➤ **Échantillons non conformes** : analyses non réalisables.

Les échantillons non conformes feront l'objet de la saisie d'un dysfonctionnement. Si l'examen n'est pas réalisable, le site concerné sera informé de la non conformité par téléphone ou fax. Une dérogation pourra éventuellement être demandée au biologiste du site pré-postanalytique concerné (par exemple : en cas de prélèvement précieux, urgence vitale, nouveau-né ...).